



DÉFENSE

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE A

PROLONGATION DE STAGE = ACQUERIR LES COMPETENCES !

La commission administrative paritaire (CAP) des catégories A du ministère des Armées s'est tenue le 9 avril à Arcueil, sous la présidence de M. VILLE, administrateur civil. Trois dossiers étaient à l'ordre du jour : un pour une non-titularisation et deux dossiers pour un recours CREP.

A la suite de la lecture des déclarations liminaires, le président a apporté des éléments sur quelques points :

- **La rénovation du statut des attachés de l'administration de l'état (AAE) :**

Les avancées obtenues lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat (CSFPE) ne sont pas suffisantes. La linéarisation de l'échelon spécial reste en suspens.

Quel sera l'impact sur le statut des ICD ?

Le corps des AAE fait partie du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM), corps interministériel alors que le corps des ICD est propre au ministère des armées.

Une réflexion sur la filière technique est engagée et donnera lieu à des réunions au mois de juin avec pour thèmes, le parcours professionnel, la fidélisation, les concours et le recrutement.

- **Le CIA**

Pourquoi certains employeurs transmettent une liste d'agents alors que la campagne des CREP n'est pas terminée ?

Le président explique que le processus complet du CIA expose les délais d'où la superposition de plusieurs actions : la

campagne d'évaluation professionnelle, la production des listes des agents et la mise en paye. L'objectif principal pour l'administration est de pouvoir verser le CIA en juillet.

DOSSIER DE NON-TITULARISATION

Malgré un appui soutenu des employeurs lors des deux stages, l'agent n'a pas répondu aux attendus d'un poste de catégorie A.

La représentante de l'autorité centrale d'emploi (ACE) du SGA nous a informé que la DTIE, organisme qui employait l'agent en 2024 avant sa réussite au concours externe, est en pleine réorganisation. L'agent sera, de ce fait, réintégré en sureffectif au sein de cet organisme ou se verra proposer un poste au sein du SID.

REVISION DU COMPTE RENDU D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Malgré des échanges cordiaux, les résultats obtenus sont mitigés. L'administration n'a pas cédé sur la révision d'un CREP de 2022.

Le deuxième dossier concernait un CREP de 2025. La CAP a émis un avis positif pour la moitié des demandes de l'agent.

**FONCTIONNAIRES
DE CATÉGORIE A**



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE A

Le BGM a présenté les statistiques 2025 des Commissions Administratives Paritaires pour les catégories A, B et C. Pour les catégories A, huit CAP se sont tenues lors de cette année 2025.

28 dossiers ont été traités en séance et 12 hors séance. Les organisations syndicales ont rappelé leur souhait de présentation par le BGM du suivi de l'avis de la CAP par les différents employeurs pour l'année 2025.

La **CFDT Défense** rappelle que vous pouvez solliciter vos représentants de

proximité lors de la campagne d'évaluation professionnelle. Ils vous apporteront toutes les astuces et informations pour obtenir un CREP qui reflètera exactement votre parcours de carrière.

La **CFDT Défense** reste à votre écoute et à vos côtés. Que vous soyez concerné par une procédure disciplinaire ou que vous souhaitiez simplement obtenir des informations, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner à chaque étape.

FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A

Les élus de la **CFDT Défense** ont garanti un traitement juste des dossiers pour que chaque agent soit pleinement entendu et respecté.

La prochaine CAP des catégories A se tiendra les 11 et 12 juin 2026.

Vos représentants **CFDT** pour les catégories A :

- Caroline KERDONCUFF – PCRMT, HIA CT Brest
- Daniel COIFFEC – ICDD, CIMD Bruz
- Marc SCHIRAR – ICDD, ESID-NORD EST
- Véronique GERONIMI – AAE, GSBdD LVV
- Marc JORIGNY – ICD, ESID- IDF
- Marie-Odile HUTIN – APSS, ASS Douai

La **CFDT**, engagée au quotidien pour vous défendre.

● Paris, le 27 avril 2026